

COMMUNE DE DOMANCY
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mairie – 419 route de Létraz – 74700 DOMANCY

DELIBERATION DU C.C.A.S.

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	8
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés :	15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois de juillet à quatorze heures, le Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Domancy, sous la présidence de Madame Caroline SEIGNEUR, Présidente du CCAS.

Date de convocation : 17 juillet 2026.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, SEIGNEUR Caroline, ZAGGIA Sophie, BASSAN Michelle, BRAI Valérie, CALLA Mélina, GUILLABERT Audrey, LAULAIGNE Alice, NICOLAS Jacques.

ABSENTS REPRESENTES :

DUBOURVIEUX Julie a donné pouvoir à ZAGGIA Sophie, LAULAIGNE Marine a donné pouvoir à LAULAIGNE Alice, LIONS Alain a donné pouvoir à BASSAN Michelle, PARIS Céline a donné pouvoir à SEIGNEUR Caroline, PERRIN Annie a donné pouvoir à BRAI Valérie, POULAIN Florence a donné pouvoir à GUILLABERT Audrey, TRIBILLAC Danielle a donné pouvoir à CALLA Mélina.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sophie ZAGGIA.

DELCCAS2026 007

OBJET : FINANCES – AIDE EXCEPTIONNELLE AUX FRAIS DE PERISCOLAIRE

Rapporteur : Sophie ZAGGIA

Lors d'un séjour en famille courant avril, Mme [REDACTED] (née [REDACTED]) a été hospitalisée en réanimation à [REDACTED] dans un état grave, suite à une [REDACTED], avec à ses côtés, son époux, M. [REDACTED], et leurs trois enfants, [REDACTED] et [REDACTED].

Depuis leur rapatriement en France courant mai, Mme [REDACTED] n'a toujours pas retrouvé la vue à 100%, la mémoire est encore instable, elle peine à tenir debout. Elle est donc en arrêt maladie. Son mari a repris son travail en [REDACTED]. Les difficultés financières se révèlent et ils ont sollicité la commune de Domancy pour les aider.

Il est proposé que le Centre Communal d'Action Sociale prenne en charge le coût des services périscolaires (restauration, garderie et centre de loisirs) du 1^{er} juin 2026 au 31 décembre 2026.

Le coût de cette dépense sera imputé sur le compte 65134 Aides.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION entendu et après en avoir délibéré,

- A l'unanimité,
- APPROUVER la prise en charge des services périscolaires pour les enfants [REDACTED] du 1^{er} juin au 31 décembre 2026.
- PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

- AUTORISER Madame le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- Compte tenu de sa publication, en la forme habituelle, et au lieu accoutumé, le
- Et de sa télétransmission au représentant de l'Etat le

La Présidente,
Caroline SEIGNEUR.

Le secrétaire de séance,
Sophie ZAGGIA.



COMMUNE DE DOMANCY
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mairie – 419 route de Létraz – 74700 DOMANCY

DELIBERATION DU C.C.A.S.

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	8
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés :	15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois de juillet à quatorze heures, le Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Domancy, sous la présidence de Madame Caroline SEIGNEUR, Présidente du CCAS.

Date de convocation : 17 juillet 2026.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, SEIGNEUR Caroline, ZAGGIA Sophie, BASSAN Michelle, BRAI Valérie, CALLA Mélina, GUILLABERT Audrey, LAULAIGNE Alice, NICOLAS Jacques.

ABSENTS REPRESENTES :

DUBOURVIEUX Julie a donné pouvoir à ZAGGIA Sophie, LAULAIGNE Marine a donné pouvoir à LAULAIGNE Alice, LIONS Alain a donné pouvoir à BASSAN Michelle, PARIS Céline a donné pouvoir à SEIGNEUR Caroline, PERRIN Annie a donné pouvoir à BRAI Valérie, POULAIN Florence a donné pouvoir à GUILLABERT Audrey, TRIBILLAC Danielle a donné pouvoir à *CALLA Mélina*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sophie ZAGGIA.

DELCCAS2026 008

OBJET : FINANCES – MARCHÉ DE REPAS 2026 – FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Sophie ZAGGIA

Un nouveau marché public concernant la fourniture et la livraison de repas pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs et le portage des repas à domicile a été attribué à la société Restauration Pour Collectivités à effet au 1^{er} septembre 2026.

Il convient de fixer les tarifs de refacturation des repas à domicile qui sont refacturés à coût égal payés par la collectivité, soit 12,65 € pour le repas du midi et 0.88 € pour la poche de soupe.

Vu la délibération n°DEL2026_052 du 10 juin 2026 attribuant le marché de fourniture et livraison de repas pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs et le portage des repas à domicile.

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** entendu et après en avoir délibéré,

- A l'unanimité,
- APPROUVE les tarifs à compter de la date de début du marché.
- PRECISE que ces tarifs suivront les révisions annuelles du marché.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- Compte tenu de sa publication, en la forme habituelle, et au lieu accoutumé, le
- Et de sa télétransmission au représentant de l'Etat le

La Présidente,
Caroline SEIGNEUR.



Le secrétaire de séance,
Sophie ZAGGIA.

S Zaggia

COMMUNE DE DOMANCY
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mairie – 419 route de Létraz – 74700 DOMANCY

DELIBERATION DU C.C.A.S.

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	8
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés :	15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois de juillet à quatorze heures, le Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Domancy, sous la présidence de Madame Caroline SEIGNEUR, Présidente du CCAS.

Date de convocation : 17 juillet 2026.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, SEIGNEUR Caroline, ZAGGIA Sophie, BASSAN Michelle, BRAI Valérie, CALLA Mélina, GUILLABERT Audrey, LAULAIGNE Alice, NICOLAS Jacques.

ABSENTS REPRESENTES :

DUBOURVIEUX Julie a donné pouvoir à ZAGGIA Sophie, LAULAIGNE Marine a donné pouvoir à LAULAIGNE Alice, LIONS Alain a donné pouvoir à BASSAN Michelle, PARIS Céline a donné pouvoir à SEIGNEUR Caroline, PERRIN Annie a donné pouvoir à BRAI Valérie, POULAIN Florence a donné pouvoir à GUILLABERT Audrey, TRIBILLAC Danielle a donné pouvoir à *CALLA Mélina*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sophie ZAGGIA.

DELCCAS2026 009

OBJET : FINANCES – TRANSFERT DU SERVICE DE PORTAGE DES REPAS VERS LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Sophie ZAGGIA

Le service de portage des repas, actuellement géré au sein du budget annexe du CCAS, doit faire l'objet d'un rattachement au budget principal de la commune à compter du 1er janvier 2027.

Ce transfert répond à une nécessité de mise en conformité réglementaire liée au volume financier de l'activité, ne permettant plus le maintien de ce service au sein d'un budget annexe.

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** entendu et après en avoir délibéré,

- A l'unanimité,
- VALIDE le transfert du service de portage des repas vers le budget principal de la commune à compter du 1er janvier 2027.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- Compte tenu de sa publication, en la forme habituelle, et au lieu accoutumé, le
- Et de sa télétransmission au représentant de l'Etat le

La Présidente,
Caroline SEIGNEUR.



Le secrétaire de séance,
Sophie ZAGGIA.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'S. Zaggia', is written over a horizontal blue line.

COMMUNE DE DOMANCY
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mairie – 419 route de Létraz – 74700 DOMANCY

DELIBERATION DU C.C.A.S.

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois de juillet à quatorze heures, le Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Domancy, sous la présidence de Madame Caroline SEIGNEUR, Présidente du CCAS.

Date de convocation : 17 juillet 2026.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, SEIGNEUR Caroline, ZAGGIA Sophie, BASSAN Michelle, BRAI Valérie, CALLA Mélina, GUILLABERT Audrey, LAULAIGNE Alice, NICOLAS Jacques.

ABSENTS REPRESENTES :

DUBOURVIEUX Julie a donné pouvoir à ZAGGIA Sophie, LAULAIGNE Marine a donné pouvoir à LAULAIGNE Alice, LIONS Alain a donné pouvoir à BASSAN Michelle, PARIS Céline a donné pouvoir à SEIGNEUR Caroline, PERRIN Annie a donné pouvoir à BRAI Valérie, POULAIN Florence a donné pouvoir à GUILLABERT Audrey, TRIBILLAC Danielle a donné pouvoir à *CALLA Jélie*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sophie ZAGGIA.

DELCCAS2026 010

OBJET : FINANCES – BUDGET CCAS – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Sophie ZAGGIA

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 abrégée,
Vu la délibération n DELCCAS2026_003 du 19 février 2026 adoptant le budget primitif 2026,
Considérant qu'il convient de réajuster certains crédits,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte-Désignation	DEPENSES	RECETTES
65134 - Aides	+ 3 000,00 €	
60623 - Alimentation	+ 3 500,00 €	
75824 – Prise en charge du déficit CCAS		+ 6 500,00 €
TOTAL GENERAL	+ 6 500,00 €	+ 6 500,00 €

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION entendu et après en avoir délibéré,

- A l'unanimité,
- APPROUVE la modification modificative n°1 sur le budget du CCAS, détaillée ci-dessus.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- Compte tenu de sa publication, en la forme habituelle, et au lieu accoutumé, le
- Et de sa télétransmission au représentant de l'Etat le

La Présidente,
Caroline SEIGNEUR.



Le secrétaire de séance,
Sophie ZAGGIA.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'S. Zaggia', is written over the printed name of the secretary.